

Suite aux différents échanges que nous avons eu avec les acteurs économiques réunionnais et notamment le Collectif des Syndicats et Associations Professionnelles de la Réunion (CSAPR), j'ai pu prendre connaissance des graves dysfonctionnements liés au Régime Social des Indépendants (RSI).

Le CSAPR propose de faire appliquer les directives européennes pour permettre aux entrepreneurs et aux salariés d'avoir la liberté de choisir leurs caisses de retraites et d'assurances maladie, et sortir du monopole du RSI, MSA, CIPAV, CARMF, etc.

Je soutiens donc le CSAPR dans sa volonté de faire appliquer les directives européennes, car je souhaite également mettre fin à une réalité insoutenable et promouvoir l'intérêt général.

Il convient, en effet, dès lors que le système qui repose sur la solidarité nationale n'assure plus l'intérêt général de nos concitoyens, de garantir nos libertés, notamment la liberté de choisir l'organisme d'assurance vieillesse, invalidité, décès induite par les directives européennes mais aussi la liberté contractuelle découlant de l'article 4 de la déclaration des droits de l'homme et de l'article 1134 du code civil.

Je souhaite qu'ensemble, nous puissions agir pour en finir avec un système qui ne fonctionne plus et établir un modèle économique qui favorise notre économie locale



Patrick Lebreton